

L'ÉCO GESTE DU MOIS PAR NOTRE CONSEILLER INFO-ENERGIE

Éco-geste Décembre 2012



LA GESTION DES DÉCHETS : LES ÉCO-GESTES À CONNAÎTRE

Un français produit à peu près 450kg de déchets par an. Pour beaucoup d'entre nous trier ses déchets est la seule solution.

Réduire : le déchet le moins néfaste est celui que l'on ne produit pas. Or 99% de ce qui est créé pour subvenir à nos besoins va à la poubelle en moins de 2 mois. Cette route est plus ou moins longue : de quelques heures pour un emballage à plusieurs années pour une voiture. Il ne s'agit pas ici de nous culpabiliser par nos habitudes de consommation, mais plutôt de réfléchir avant d'acheter afin d'économiser les matières premières nécessaires au processus de fabrication jusqu'à sa destruction. Les exemples quotidiens de réduction des déchets sont nombreux.

- Lors de vos achats alimentaires, privilégiez les produits à la coupe ou sans suremballage. Apportez vos propres sacs ou cabas, les poches en plastique données servent en moyenne 20 minutes et ne se recyclent pas. Elles sont stockées dans des centres d'enfouissement techniques ou elles mettront 400 ans à se dégrader. Pensez également pour vos produits ménagers aux écorecharges qui diminuent la quantité de déchets de 1kg par an et par personne.
- Chez vous pensez à composter vos déchets fermentescibles. Par ce biais vous produirez un engrais de qualité pour vos plantes et jardins tout en diminuant, en moyenne, vos déchets de 40kg par an et par personne. Pensez également à limiter vos impressions, à utiliser des piles rechargeables, à bannir les vaisselles jetables et à munir vos boîtes aux lettres de « stop-pub ».

Réutiliser : lorsque certains objets deviennent obsolètes, nous avons tendance à les jeter. Pourtant il existe des alternatives qui permettent de réduire notre production de déchets d'environ 13 kg par an et par personne. Avant de jeter, posez-vous 3 questions : Ces objets sont-ils toujours en état de fonctionnement ? Peuvent-ils encore servir ? Ont-ils toujours une valeur ?

Si c'est le cas, ce qui était désuet pour vous trouvera une seconde vie ailleurs. Vous pouvez les donner à votre entourage, à des associations caritatives ou des recycleries qui peuvent dans certains cas vous débarrasser du matériel encombrant en se déplaçant à votre domicile. Mettez-les également en ligne sur des sites de dons (ex : donnons.org). La deuxième solution consiste à les revendre à petit prix pour en faire bénéficier certaines personnes aux ressources limitées. Vous trouverez des possibilités de revente sur certains sites web, dans les journaux dédiés, et lors de braderies.

Enfin pour des objets particuliers comme les articles de sport (vélos, rollers...), le matériel informatique, le mobilier et l'électroménager vous pouvez les réparer vous même ou avec l'aide d'organismes spécialisés dans la réparation solidaire (souvent des associations qui en contrepartie d'une adhésion vous fournissent les pièces et le savoir faire).

Recycler : cela consiste à convertir les objets usagés en matières brutes utilisées ensuite pour fabriquer de nouveaux produits. Les plus courants sont le plastique, le carton, le papier et le verre qui sont souvent collectés à domicile. Mais il est possible de recycler les huiles (vidange, cuisson...), les pneus, les déchets électriques, électroniques et les métaux en les déposant dans une déchèterie. Si vous avez un doute, renseignez-vous dans votre mairie ou auprès de votre syndicat de collecte d'ordures.

Le recyclage inspire également les artistes puisque de plus en plus d'objets « morts » sont recyclés en objet de décoration ou en mobilier d'intérieur et d'extérieur.

Alexis Roman, Conseiller Info-Énergie

01 69 56 50 33

eie@solicites.org